



Se prémunir en cas de tentative de captation successorale

Par **Lilooo95**, le **05/05/2021** à **11:38**

Madame, Monsieur

Je viens vers vous dans le cadre d'une succession. Mon père vient de décéder et mon frère a requis après de ma mère une location-vente pour son fils d'un bien du patrimoine immobilier.

Je connais les intentions de mon frère qui sont de favoriser ses enfants au détriment des miens et dans le cas présent je me demande comment être vigilante concernant cette location-vente d'un montant de 384 000 euros.

Je vous remercie infiniment pour votre aide.

Laurence.

Par **youris**, le **05/05/2021** à **14:22**

bonjour,

si ce bien appartenait à vos parents ou à votre seul père, comme enfants vous êtes héritiers réservataires de votre père prédécédé, les biens depuis le décès de votre père sont en indivision entre tous les héritiers.

votre mère n'a donc pas le pouvoir de disposer seule de ces biens.

voyez le notaire en charge de la succession de votre père.

salutations